

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE RELATIVE A L'ASSIDUITÉ SCOLAIRE

### PRÉSENTATION

La commission départementale chargée de l'examen des situations individuelles se réunit au moins une fois avant chaque période des vacances scolaires à l'invitation et sous la présidence de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale pour examiner la situation des élèves dont le comportement absentéiste persiste.

Elle propose, pour chaque situation examinée, la ou les mesures à prendre et désigne le service chargé du suivi de la mise en œuvre.

Elle est informée de la contractualisation établie avec les représentants légaux pour rétablir l'assiduité scolaire

### MEMBRES

Pour les services académiques

- L'inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation.
- Un/une inspecteur/inspectrice de l'éducation nationale chargé(e) d'une circonscription du 1er degré.
- La conseillère technique du service social scolaire en faveur des élèves.
- La médecin scolaire, conseillère technique.
- L'infirmière, conseillère technique.

Pour le conseil départemental

- La directrice de l'enfance, de la famille et de la parentalité ou son représentant.
- Le directeur territorial des solidarités ou son représentant.

Pour les services de l'Etat

- Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant.
- La procureure de la République de Belfort ou son représentant.